

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/06/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	17

Vote
Nombre de voix exprimées : Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
Le : 08/06/2022

Et
Publication ou notification du :
08/06/2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt-cinq mai deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-quatre mai deux mille vingt-deux.

Présents : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, MM : COUROUSSÉ Gilles, GAIGÉARD Dominique, JACQMIN Philippe, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TEMPLE Aurélie à M. POUPARD Dominique, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. LE CALOCH Christian à M. JACQMIN Philippe, Mme MONNIER Sarah à Mme FIOT Nathalie

Absent : Mme DELORME Julie, M. NAËL Benoît

A été nommé(e) secrétaire : Gilles COUROUSSE

2022_021 - Décision modificative n°1 – Budget primitif

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,
VU le budget principal 2022,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2022 :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
D-6061 : Fournitures non stockables	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €

Envoyé en préfecture le 08/06/2022

Reçu en préfecture le 08/06/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 044-214400913-20220603-2022_021-DE

D-6413 : Personnel non titulaire	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	18 000,00 €	18 000,00€	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Il s'agit :

- D'augmenter de 10 000,00 € les crédits de dépenses de Fournitures non stockables en section de fonctionnement ;
- D'augmenter de 8 000,00 € les crédits de dépenses de Personnel non titulaire en section de fonctionnement ;
- De diminuer de 18 000,00 € les crédits de Dépenses imprévues en section de fonctionnement ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 du budget 2022 communal telle que présentée ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 7 juin 2022
Le Maire,
Hervé de TROGOFF

